Province de Québec
Municipalité de Caplan

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

Avis public est par la présente donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

Qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, le 6 juillet 2026, à 20 heures, à la Salle Multifonctionnelle.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la **demande de dérogation mineure suivante** :

Nature et effet : Permettre la construction d'un abri annexé au garage existant. La superficie totale du garage avec l'abri serait de 115,4 m² alors que le règlement de zonage permet une superficie totale maximale de 67 m².

Identification du site concerné : 288, boulevard Perron Est - Lot 5 381 980 du cadastre du Québec.

Une présentation détaillée de la demande de dérogation mineure est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Caplan à l'adresse www.municipalitecaplan.com

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Caplan, ce 23 juin 2026

Jade Boissonneault
Jade Boissonneault, directrice générale et greffière-trésorière

---

Certificat de publication

Je soussignée, résidant à Caplan, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits suivants à Caplan : à la caisse Desjardins
au centre municipal
Internet

affiché le 23 juin 2026

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23 juin 2026.

Jade Boissonneault
Jade Boissonneault, directrice générale et greffière-trésorière